

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:187860-2023:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Énergie solaire
2023/S 063-187860**

Rectificatif

Avis d'information complémentaire ou avis rectificatif

Fournitures

(Supplément au Journal officiel de l'Union européenne, [2021/S 146-386062](#))

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Nom officiel: Ministère de la transition écologique

Adresse postale: Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain

Ville: Paris

Code NUTS: FR101 Paris

Code postal: 75007

Pays: France

Courriel: aopv.dgec@developpement-durable.gouv.fr

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <https://www.ecologie.gouv.fr/>

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé:

Appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol »

II.1.2) Code CPV principal

09330000 Énergie solaire

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte:

L'appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire au sol de puissance supérieure à 500 kWc, situées en France métropolitaine continentale.

En vertu du 2° de l'article L311-12, les candidats retenus désignés par le ministre chargé de l'énergie bénéficient d'un contrat de complément de rémunération à l'électricité produite, établi selon les dispositions des articles L311-13-2 à L311-13-4 du code de l'énergie et selon les modalités précisées par le cahier des charges.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.5) Date d'envoi du présent avis:

24/03/2023

VI.6) Référence de l'avis original

Numéro de l'avis au JO série S: [2021/S 146-386062](#)

Section VII: Modifications

VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original

VII.2) Autres informations complémentaires:

Un cahier des charges modificatif est disponible sur le site de la Commission de régulation de l'énergie (<https://www.cre.fr/Documents/Appels-d-offres>).

Les dates d'ouverture de fermeture des 4e, 5e et 6e périodes de candidature ont été définies.

Les exigences relatives aux garanties de financières, ainsi que les modalités de retenues ont été précisées. Le modèle d'attestation de garantie financière a été modifié.

La formule de détermination des indemnités versées en cas de résiliation du contrat à initiative du producteur a été précisée.

Le formulaire de candidature a été mis à jour.